



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

CONCERNANT LE RASSEMBLEMENT
« LES VIEUX VOLANTS DU PAYS ROYANNAIS »
PLACE CHARLES DE GAULLE
LE DIMANCHE 25 AVRIL 2010

EH/CB

APM 10/0187

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28-1 à L. 2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu la demande présentée par Monsieur Jean-Marie LEBOUTET (Association les Vieux Volants du Pays Royannais), sise 8 rue des Châtaigniers - 17200 ROYAN, en date du 08 février 2010,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion du rassemblement « les Vieux Volants du Pays Royannais », le dimanche 25 avril 2010,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La Place Charles de Gaulle sera occupée par les véhicules de l'Association « les Vieux Volants du Pays Royannais » pour un rassemblement ainsi que pour la pose « casse-croûte », le dimanche 25 avril 2010, de 8h30 à 10h00.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 12 mars 2010

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 16 mars 2010

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN